



Syndicat Unitaire et
Pluraliste du Personnel

TOUS ET TOUTES DANS L'ACTION POUR EMPECHER LA CONTRE-REFORME DU TRAVAIL

SUPPer est adhérent à



www.supper.org

Elancourt, le 24/03/2016

Communiqué national CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Ce communiqué a été diffusé après les « annonces » de modification à la marge du projet gouvernemental, d'autant qu'un certain nombre d'amendements peuvent se surajouter lors du débat parlementaire aggravant la portée de cette contre-réforme.

L'essentiel du projet reste une remise en cause de fond du droit du travail :

- **Faciliter les licenciements** collectifs ou individuels, soi-disant pour embaucher plus facilement (?)
- **Remettre en cause les 35 heures** par le biais des accords d'entreprise
- **Remettre en cause la hiérarchie des normes** dans la négociation collective, c'est à dire s'affranchir des contraintes liées à la loi (aujourd'hui c'est le meilleur de l'accord qui s'applique, ce qui est une garantie pour les salariés des petites entreprises)
- **Simplifier le code du travail** en remettant en cause l'histoire des salariés pour en faire un code des droits humains du travail

Nota : Le patronat n'arrête pas de dire que le code du travail est un volume trop gros, trop compliqué. En fait, ce code du travail présente les Lois applicables directement ou par décrets gouvernementaux et règlements. A ceci se surajoute, pour tout article- et c'est ce qui fait le plus gros du volume - la jurisprudence et ceci participe aux acquis conquis par des années de batailles individuelles et collectives des salariés.

SUPPer vous appelle à assurer le succès des initiatives

Ceci nous concerne tous

Jeudi 24 mars 12h30 Rdv à Montparnasse → Invalides

Jeudi 31 mars : manifestation unitaire intersyndicale

APPLICATION DE LA POLITIQUE SALARIALE :

Comment réagir ?

C'est dans ces derniers jours de mars que les salariés vont connaître l'application de la politique salariale avec ses conséquences sur leur feuille de paie.

SUPPer entend aider les salariés individuellement à contester quand ce qui est appliqué est insuffisant par rapport aux efforts consentis.

Le principe est simple :

→ **Vous pouvez contacter les élus SUPPer et constituer des dossiers individuels de réclamation auprès de la hiérarchie et de la RRH.**

Nos élus tiennent à disposition des salariés les statistiques salariales par niveau, par échelon et par catégorie appliquées pour la politique 2015 (salaire moyen, 5^{ème} centile, 95^{ème} centile).

Ceci permet de se positionner.

Ajouter à ce dossier, si vous le souhaitez, l'ancienneté de votre dernière promotion, la courbe des augmentations des 5 dernières années et au moins les deux derniers EAA visés par la hiérarchie.

Cependant, pas d'illusion, en dehors de cas flagrants, il sera difficile individuellement de mettre en cause en 2016 la politique appliquée.

Néanmoins, comme le passé le démontre, ce sont des éléments de poids pour l'avenir, de façon à ce que la politique salariale de 2017 ne soit pas une répétition de celle de 2016.

Complément au CR du CE TSA du 16 mars :

Réévaluation de la grille des chèques Vacances 2016 :

Dans le budget CE 2016, SUPPer voudrait revaloriser certains plafonds concernant les subventions Vacances. Une présentation complète du budget n'est pas encore possible, mais il faut dès à présent, mettre à jour la grille des chèques Vacances pour qu'elle puisse s'appliquer aux premières inscriptions (clôture le 25 mars ; la prochaine session d'inscriptions aura lieu en mai).

La valeur des chéquiers (ANCV) est déterminée en fonction de la composition familiale :

Ouvrant-droit + Ayants-droit	1	2	3	4	5	6	7	8 et plus
2015	300€	390€	430€	480€	530€	580€	630€	680€
2016	320€	420€	470€	520€	570€	620€	670€	720€

Bonification de 50€ si couple de deux salariés TSA, si famille monoparentale, si handicap.

Rappel : le choix de la prestation "chèques Vacances" exclut toutes autres subventions vacances.

Vote d'un budget de 194 000€ pour les chèques Vacances : Pour : 8 Abstention : 1 CFDT